



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



Avant de les jeter aux ordures, pensez-y! Comment s'en départir?

Saviez-vous que nous jetons régulièrement aux ordures des produits d'usage courant qui présentent des **RISQUES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT?**

Il est interdit de se départir des résidus domestiques dangereux (RDD) lors des collectes municipales de déchets ou de les déverser dans les égouts. À titre d'exemple, le mercure contenu dans une pile jetée dans la nature pourrait polluer des centaines de litres d'eau pendant 50 ans!

QUELQUES EXEMPLES DE RDD COURANTS :

Huiles usées, pneus et batteries
d'automobile

Produits nettoyants

Médicaments périmés

Thermomètres au mercure

Tubes fluorescents, lampes
fluocompactes et ballasts

Peintures, aérosols et vernis

Piles et téléphones cellulaires

Produits électroniques et informatiques

Comment s'en départir?

PLUSIEURS MOYENS SONT POSSIBLES :

Organisez une collecte dans votre HLM.

Profitez des services de collecte mis à votre disposition par votre municipalité : écocentre, cour de voirie municipale ou collecte itinérante saisonnière.

Retournez-les à leur point de vente ou ayez recours à un **réseau de collecte** :

Médicaments et sirops périmés : pharmacies

Produits électroniques :

www.recyclermeselectroniques.ca
1 888 557-8177

Peintures et leurs contenants :

la plupart des quincailleries ou
www.eco-peinture.ca | 819 840-6229

Piles, téléphones cellulaires :

www.appelarecycler.ca | 1 888 224-9764

Huiles, liquides de refroidissement, antigels, filtres et contenants :
www.soghu.com | 1 877 987-6448

Lampe au mercure :

www.recycfluor.ca
1 877 592-2972, poste 200

Bouteilles de propane : sites de remplissage

Batteries au plomb-acide : garages



**Posons un geste collectif pour détourner nos déchets toxiques de l'enfouissement.
Récupérez et recyclez vos RDD.**